

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

## IMPLANTATION D'UNE SIAE AU SEIN DU CENTRE DE DETENTION D'EYSSSES (Lot-et-Garonne) Région Nouvelle Aquitaine

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à recenser les structures intéressées pour travailler à l'implantation d'une activité d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) au sein de **l'établissement pénitentiaire d'Eysses**.

Il s'adresse notamment aux structures de l'économie sociale et solidaire, qu'elles soient ou non déjà conventionnées au titre de l'IAE dans le département.

### **I – Cadre général de l'IAE pénitentiaire**

Le ministère de la justice et le ministère du travail soutiennent les actions d'insertion par l'activité économique en milieu carcéral en application de l'article [L. 412-3](#) du code pénitentiaire et des articles [R. 5132-28](#) et [R. 5132-1](#) du code du travail.

En effet, l'implantation de Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) en établissement pénitentiaire contribue activement à la réinsertion des personnes détenues et, partant, à la prévention de la récidive. En l'espèce, l'accompagnement socioprofessionnel proposé dans ce cadre de ce dispositif permet de lever les freins de l'accès ou du retour à l'emploi de personnes incarcérées.

Les SIAE pénitentiaires ciblent les personnes détenues condamnées les plus en difficultés ou les plus éloignées de l'emploi. A leur sortie, les bénéficiaires ont vocation à poursuivre leur parcours d'insertion auprès d'une structure de l'IAE ou d'une entreprise de droit commun.

*A noter* – le parcours IAE s'inscrit dans le cadre d'un parcours d'exécution de peine défini par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) avec la personne détenue.

Pour en savoir plus sur le SPIP, cliquez [ICI](#)

### **II – Cadre spécifique du déploiement d'une SIAE**

Conformément aux recommandations prescrites par la DGEFP dans la circulaire du 7 février 2024 relative au fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail, [le projet de déploiement d'un atelier et chantier d'insertion au centre de](#)

détention d'Eysses (47) constitue une priorité du ministère du travail et du ministère de la justice au titre de l'année 2024.

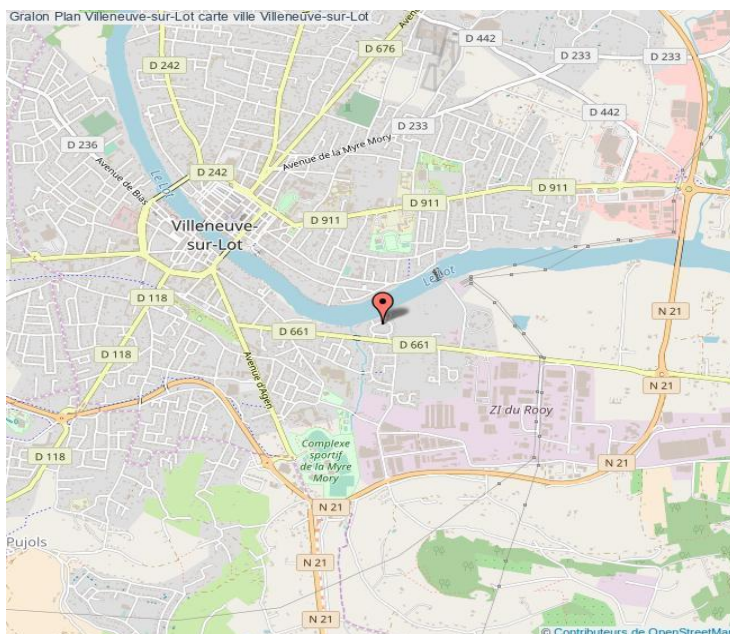
Dans ce contexte, la DREETS de Nouvelle-Aquitaine et la DISP de Bordeaux ont convenu qu'il était nécessaire d'élaborer une fiche descriptive synthétique pour présenter la nature et les enjeux du projet aux structures implantées sur le territoire du Lot-et-Garonne.

### **III – Description du projet d'implantation d'une SIAE**

Eu égard au profil des publics qui y sont hébergés et au potentiel immobilier de sa zone d'ateliers, le centre de détention d'Eysses est un établissement particulièrement propice au développement d'activités socio-économiques. Dès lors, il propose d'accueillir une SIAE dont les activités sont compatibles avec le respect des règles de sécurité inhérentes à l'environnement carcéral et s'inscrivent dans un schéma d'insertion professionnelle des personnes détenues.

#### **1. Le site**

**Nature de l'établissement pénitentiaire :** Centre de détention d'Eysses  
**Localisation :** Rue Pierre Doize 47300 Villeneuve-sur-Lot  
**Desserte du site**



#### **2. Les bénéficiaires**

- Personnes détenues condamnées dont le reliquat de peine est compris entre 4 et 36 mois
- Présentant une ou plusieurs problématiques (handicap, éloignement de l'emploi, santé, etc.)
- De nationalité française **ou** détentrice d'un titre de séjour avec autorisation de travail

**Répartition par âge :** Moyenne d'âge 36 ans  
**Durée moyenne d'incarcération :** 8 ans

### 3. Le secteur d'activité ciblé

Le secteur d'activité envisagé doit offrir des opportunités de parcours à des publics variés ou élargir les possibilités d'insertion par l'emploi à l'issue d'un parcours en SIAE.

Secteur d'activité envisagé : atelier de tri et recyclage textile dans le contexte d'une activité de ressourcerie.

### 4. Les conditions d'implantation en détention

- **Conditions foncières**

Le centre de détention d'Eysses dispose d'un atelier favorable au développement d'une activité économique qui présente les caractéristiques suivantes :

**Atelier :** Un atelier rénové entièrement d'une surface d'environ 290 m<sup>2</sup>, dans lequel un box de 12m<sup>2</sup> a été aménagé afin de réaliser des temps d'accompagnements des détenus par l'ETI ou le CIP de la SIAE.

**Caractéristiques du local :** Bâtiment type construction industrielle, doublé avec du panneau sandwich, épaisseur 80.

**Equipements techniques et mobiliers :** Réseau de distribution électrique des postes de travail par canalis.

**Perspectives d'évolutions :** Les ateliers offrent de multiples possibilités de déploiement de chaînes de production autant qu'ils disposent d'un important potentiel de stockage.

- **Conditions logistiques**

**Horaires d'ouverture de l'atelier :** 8h30 -13h30 du lundi au vendredi

**Horaires de travail des opérateurs :** 5 heures par jour

**Conditions d'accès et de retrait des marchandises :** Accès au bâtiment des marchandises et des matières premières par camion facilité.

- **Conditions matérielles**

**Points de vigilance :** restrictions inhérentes au milieu carcéral qui suppose des délais d'accès des transporteurs de marchandises plus longs.

La mise en place d'une ligne téléphonique + accès internet sont indispensable pour l'activité de la SIAE et les conditions de mise à disposition seront étudiées.

## 5. Le nombre attendu de personnes détenues en insertion

Le nombre envisagé est de 10 personnes détenues (7 ETP sur 12 mois, avec démarrage septembre 3,5 ETP).

## 6. Le calendrier d'implantation envisagé

Ouverture en septembre 2024

## ANNEXES

1 Fiche SIAE en milieu pénitentiaire

2 Fiche projet

3 Budget sur 3 ans

4 Charte relative aux modalités de travail entre le SPIP et la SIAE

## IV – MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### 1. Calendrier :

- Date d'ouverture de l'AMI : 26 avril 2024
- Date de clôture de l'AMI / date limite de dépôt des dossiers : 14 juin 2024
- Comité de sélection DISP / DREETS-DDEETS(PP) : 20 juin 2024
- **Passage en CDIAE** : 28 juin 2024

### 2. Formalisme des dossiers

Les structures intéressées sont invitées à adresser par courriel leur projet aux membres de la commission de sélection :

- Un courrier d'acte de candidature signé du directeur de la structure ;
- L'annexe 2 « *fiche projet à renseigner par le porteur* » complétée de manière étayée ;
- L'annexe 3 « *budget prévisionnel sur 3 ans* » relative au plan de financement « fonctionnement et investissement » accompagné de tout document complémentaire utile.

**A noter** : l'annexe 4 « *charte de partenariat SPIP / IAE* » précise le rôle des personnels du SPIP et des personnels liés à la SIAE (accompagnateur socio-professionnel, conseiller en insertion professionnelle, encadrant technique, etc.) intervenant sur un établissement pénitentiaire.

### 3. Dépôt des dossiers

Les dossiers sont à envoyer par voie dématérialisée à :

- Jérôme BRUNET, responsable régional du pilotage et du développement du travail pénitentiaire à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux ([jerome.brunet@justice.fr](mailto:jerome.brunet@justice.fr))

- Fanny CHAUVEAU, chargée de mission IAE, GEIQ et suivi clauses sociales d'insertion, DREETS Nouvelle-Aquitaine ([fanny.chauveau@dreets.gouv.fr](mailto:fanny.chauveau@dreets.gouv.fr))
- Estelle LEROI, référente IAE au sein de la DDETSPP de Lot-et-Garonne, concernée par l'AMI ([estelle.leroi@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:estelle.leroi@lot-et-garonne.gouv.fr))

*L'objet du courriel comportera « AMI SIAE pénitentiaire – Nom de l'établissement pénitentiaire - XXX » (XXX étant le nom du porteur de projet).*

Un courriel confirmant bonne réception du dossier sera adressé aux candidats par la DISP de Bordeaux ([jerome.brunet@justice.fr](mailto:jerome.brunet@justice.fr)).

#### 4. Instruction des dossiers

- **Recevabilité** – seuls les dossiers *complets* feront l'objet d'un examen sur le fond. La DREETS / DDETS(PP) et la DISP de Bordeaux vérifient, dès réception, cette complétude. Ils peuvent solliciter les structures candidates pour compléments jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers.
- **Décision sur le fond** – un comité de sélection examine les dossiers recevables et sélectionne le dossier le mieux adapté aux besoins de la population hébergée, au projet de l'établissement pénitentiaire et au contexte local.  
*Composition* – le comité réunit la DISP de Bordeaux, la DREETS Nouvelle-Aquitaine et la DDETSPP du Lot-et-Garonne.  
*Décision* – la décision du comité de sélection est notifiée au candidat par courrier signé par la DREETS et le directeur interrégional des services pénitentiaires de Bordeaux.
- **Agrément IAE du projet** : Important – le projet retenu par la commission de sélection sera impérativement présenté en CDIAE (Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique) pour examen de son agrément, condition sine qua non du démarrage de l'activité.